



Resiliation avec obligation de payer l'année

Par **MYR77**, le **22/05/2008** à **10:01**

bonjour,

Mon assurances santé m'envoie un avis de contentieux pour mon assurance santé, elle m'informe que mon contrat est résilié mais que je dois tout de même payer l'année. Est-ce légal? de plus je n'ai jamais reçu de lettre de rappel d'impayé auparavant. cependant après des dizaines d'appels téléphonique à l'agence je n'arrive pas à me faire entendre. Ils veulent que je paye l'année sans être assurer. Que dois-je faire? si vous pouviez m'aider...Merci

Par **jeetendra**, le **22/05/2008** à **16:10**

bonjour, c'est quand même bizarre que l'assureur ait résilié votre mutuelle santé pour défaut de paiement de cotisations sans avoir au préalable et par courrier demandé à ce que vous régularisez, en droit en cas d'impayé de primes et après une mise en demeure restée sans suite, l'assureur est en droit de vous réclamer les primes restant correspondant à la période du contrat, cordialement